



Le Cormorandier

Bulletin d'information
de l'association des Plaisanciers du littoral cancalais

Le mot du Président

Chers amis plaisanciers,

Cette année, en fin d'été, nous avons vécu un dramatique événement de mer qui endeuille deux familles de la proche région. Nous connaissions ces hommes, ils fréquentaient souvent notre littoral, l'un d'eux adhère à notre Association. Certains d'entre nous ont participé aux recherches dès le déclenchement de l'alerte par le Sémaphore, qu'ils en soient remerciés. Le Conseil d'Administration a présenté aux proches ses condoléances.

Concernant l'affiliation de notre Association à la Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers, le Conseil d'Administration a rencontré au printemps dernier son président Mr KIFFER pour une présentation détaillée. Il a été convenu que le sujet serait mis à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale. Approuvé à l'unanimité le 21 juillet cette décision nous permet de constituer avec les 25.000 adhérents que compte cette Fédération une même voix à l'échelon national avec laquelle tous les problèmes inhérents à la plaisance sont abordés. Elle dispose en effet d'une couverture juridique, de représentants compétents pour étaler les coups de temps qui risquent de se profiler à l'horizon (permis de pêche obligatoire, quota de prises, défense de nos droits).

En adhérant à la Fédération pour la somme de 11 Euros, vous montrerez votre attachement à la défense de notre loisir. De plus, vous recevrez chaque trimestre une très jolie revue éditée en couleurs intitulée « Pêche Plaisance » qui traite de tous les sujets maritimes technique de pêche, la vie des régions littorales, administration etc...). Pour nous cette publication rivalise sans aucun doute avec les ouvrages spécifiques de plaisance que l'on peut trouver dans le commerce.

Pour l'an prochain la cotisation à l'APLC sera donc augmentée de 11 Euros... et portée à 23 Euros à compter du 1^{er} janvier 2008. Une attestation de paiement vous sera adressée en retour, il faudra joindre ce document à votre déclaration de revenus pour 2008. Compte tenu des statuts de la Fédération Nationale, vous pourrez alors bénéficier d'une réduction d'impôt sur cette somme ce qui entraînera au final une cotisation effective légèrement inférieure à ce que l'on vous demandait jusqu'à présent.

Si vous ne souhaitez pas adhérer à la Fédération, vous pouvez continuer bien sûr à participer à l'APLC moyennant la somme de 12 Euros mais sans possibilité de déduction fiscale ; Notre ami Yannick DOSSET est le représentant de l'APLC auprès de la Fédération.

Poursuivant notre recherche d'une amélioration de la sécurité, nous avons mis en place un stage C.R.R./VHF en novembre, un autre aura lieu en février/mars. A ce jour 70 plaisanciers et professionnels ont grâce à nos stages satisfait aux épreuves de cet examen radio.

Ainsi que nous l'avions espéré, nous finissons 2007 avec un potentiel de 300 adhérents. L'année 2008 sera celle de l'engagement sur le plan national pour défendre notre Plaisance. Sur le plan local nous allons faire aux élus des suggestions et des propositions pour améliorer le quotidien des plaisanciers de Cancale, renforcer la sécurité, la défense de l'environnement et le respect de l'égalité.

Le 3 février 2008 N'oubliez pas l'après midi dansant organisé par notre Association, venez nombreux, invitez vos familles, vos amis, nous comptons sur vous.

Bonnes Fêtes de fin d'année à vous et à tous ceux qui vous sont chers.

Salutations maritimes

Michel Louvet

Compte rendu de l'assemblée générale de l'Association des Plaisanciers du littoral Cancalais du 21 Juillet 2007

Le 21 juillet 2007 s'est réunie l'Association des plaisanciers du littoral Cancalais en assemblée générale au centre socio - culturel de Cancale.

Le Président Michel LOUVET ouvre la séance il est 09h30 et souhaite la bienvenue aux adhérents présents pour cette quatrième réunion annuelle depuis la constitution de l'Association.

Une minute de silence est demandée en mémoire de Monsieur Bernard AMAND, adhérent décédé depuis notre dernière assemblée.

Rapport moral et d'activités 2006

Le Président donne la parole à Jean-Paul ABGRALL , secrétaire de l'Association pour le rapport moral et d'activités.

M. ABGRALL fait un rappel des activités de l' APLC depuis la dernière assemblée générale du 22 juillet 2006, l'élection d'un nouveau bureau a eu lieu dès le 26, la répartition des tâches adoptée en y incluant les délégués de sites.

- Le 30 juillet 2006 Pardon de la Mer à Cancale avec forte participation de nos adhérents.
- Le 5 août 2006 participation de bénévoles de l' APLC au bon déroulement du concours de pêche avec l' Association des usagers de Port-Mer. Une trentaine de bateaux ont participé à ce concours.
- Le 27 août 2006 s'est déroulée repas annuel des plaisanciers. Succès complet avec 235 participants. La capacité maximum de participants a été atteinte sur le site de Port-Mer.
- Le 02 septembre 2006 participation au forum des Associations.
- Le 17 novembre 2006 organisation d'une session de préparation à l'examen du C.R.R. (certificat restreint de radiotéléphoniste), 15 candidats présentés / 15 reçus.
- Le 02 décembre 2006 participation de bénévoles de l' APLC au bon déroulement du Téléthon à Cancale. A cette occasion l' APLC a fait un don de 50 Euros au Téléthon.
- Le 7 décembre 2006 organisation d'un voyage en car à Paris avec la visite du Salon Nautique , 50 participants.
- Le 5 janvier 2007 4 membres du bureau ont présenté, aux responsables de la Mairie Mrs LENOUVEL et ROYER, les propositions et doléances de notre Association (durée de la réunion 3 heures). Compte rendu dans le Cormorandier N°7 de mars 2007. Depuis cette date, nous avons obtenu une subvention de 160 Euros et un petit local pour entreposer notre matériel.
- Le 04 février 2007 organisation d'un thé dansant Salle Cancaven à Cancale. Suite aux échos favorables recueillis auprès des participants, l'opération sera renouvelée le 3 février 2008.
- Le 16 mars 2007 organisation d'une nouvelle session de préparation à l'examen du C.R.R. ce qui a permis à 17 candidats d'obtenir leur examen. En deux ans plus de 70 plaisanciers ont obtenu leur diplôme.
- Les 30 – 31 mars et 1er avril de nombreux adhérents de l' APLC ont participé comme bénévoles au bon déroulement du salon Pêche et Plaisance à Port-Picain. A cette occasion notre stand APLC a fait une douzaine de nouvelles adhésions.
- A l'initiative de Tino MARTINEZ un contrôle des extincteurs a eu lieu 3 samedis matin en avril et en mai, dans les locaux d'Escale Technique à Cancale.

- Le 19 mai 2007 le pot d'ouverture de la saison à Port-MER a Réuni un grand nombre d'adhérents. Depuis la dernière assemblée générale, préparation et publication des Cormorandiers N°6 et 7. A cette occasion nous remercions nos sponsors. Nous sommes preneurs d'articles, recettes, histoires, petites annonces.

Des membres du bureau ont tenu une permanence à la salle Bel Event à Cancale, tous les derniers samedi de chaque mois, sauf en décembre.

Le C.A. s'est réuni tous les mois pour préparer et organiser les manifestations ci-dessus.

M. ABGRALL précise que l'APLC dispose d'une boîte courrier par Internet à l'adresse suivante :
aplc35@orange.fr

Rapport financier

Madame Danielle LOUVET notre trésorière présente la comptabilité arrêtée au 31.12.2006 qui laisse apparaître un bilan positif de 2380,27 Euros.

Des sponsors ont participé financièrement aux différentes éditions du Cormorandier. A ce jour 21 juillet 2007 nous comptons 289 adhérents.

Chaque adhérent est avisé qu'il peut, s'il le désire, recevoir une copie de bilan comptable 2006.

Quitus est donnée à notre trésorière pour la bonne gestion des finances. Vote à l'unanimité.

Renouvellement du premier tiers

Af

in de continuer dans la logique des trois années pour chaque tiers et en conformité avec les statuts, il est nécessaire de procéder à l'élection d'un nouveau 1er tiers.

Sont sortants : M. CAPLIEZ Yannick - M. CORTEVAL Adrien – M. ABGRALL Jean-Paul.

M. CAPLIEZ ne souhaite pas se représenter. M. LE SAULNIER adhérent de Port-Mer est candidat au remplacement de M. CAPLIEZ.

MM. CORTEVAL, LE SAULNIER et ABGRALL sont élus à l'unanimité, membres du 1^{er} tiers.

Renouvellement sur d'autres tiers

Néant

Renouvellement des membres délégués de Site

Sont élus à l'unanimité, délégués de Site, pour 1 an Messieurs :

<u>Les potelets</u>	:	M. AGUESSE André
<u>Port Mer</u>	:	MM BEAUMIER Jean-Louis et GORGE Gérard en remplacement de Messieurs LEJEUNE Gérard et LE SAULNIER Jean-François.
<u>Port-Picain</u>	:	MM LE BOUDEC Maurice et SORET Jean-Pierre
<u>Port-Briac</u>	:	MM PASSILLIER Jean-Pierre et DOSSET Yannick.
<u>La Houle</u>	:	MM MOREL Yvon et HUCK Thierry

Fixation de la cotisation 2007

Elle reste inchangée à 12 Euros, néanmoins de nouvelles modalités devraient entrer en vigueur pour 2008 si l'Assemblée Générale entérine notre adhésion à la FNPPS. En finalité le coût individuel reviendrait à 8 Euros après abattement fiscal (vous trouverez en annexe tous les détails sur cette importante mais souhaitable adhésion). La cotisation contribue à la bonne marche de l'association mais ne suffit pas. Il ne faut pas oublier les sponsors, les annonceurs, le travail de bénévolat effectué par ceux de nos adhérents qui participent à la mise en place et à la bonne marche de nos manifestations, de nos tombolas, apportent un plus très sérieux à l'équilibre de nos finances.

Modification du règlement intérieur

Nous avons au moment de la constitution de l' APLC privilégié 3 sites (Port-Mer, Port-Picain, Port-Briac), nous avons donc inscrit dans le règlement intérieur 3 délégués de site au minimum. Depuis 2 ans nous avons étendu le poste de délégué de site à : La Houle, L'Abri des Flots et Les Potelets. Tous les sites Cancalais étant retenus il importe donc de modifier le règlement intérieur et porter le nombre de délégués de site de 3 à 6.

Modification adoptée par un vote à l'unanimité.

Information – Communication – Sécurité

Rappel Par M. HUCK Hervé concernant :

- La vitesse des embarcations à l'intérieur des mouillages et dans la bande des 300 mètres.
- La longueur des aiguillettes
- De ne pas procéder à l'éviscération des poissons au bas de l'eau.

Communication des dates d'ouverture de la pêche à la palourde du 15 février (du lundi au samedi) au 15 janvier.

Calendrier des prévisions pour l'an prochain

- Continuer la concertation pour faire aboutir nos demandes (vérification de tous les blocs et chaînes de bas-fonds, entretien des chemins de roulage et des cales de l'Abri des Flots et de remédier à la dangerosité de la cale de la piscine
- Continuer la publication de notre journal LE CORMORANDIER N° 8 à paraître en novembre.
- Maintenir pour l'année 2008 nos permanences mensuelles.
- Obtenir un local à la mesure de notre association (celui que l'on nous a prêté est trop exigu).
- Mettre en place en novembre 2007 et en février 2008 un stage de préparation au Certificat de Radio Téléphoniste Restreint **C.R.R.** (Responsable M. RUCAY Louis tél : 02.99.89.72.59).
- Solliciter l'obtention d' une subvention municipale pour 2008.
- Organiser le groupage et le contrôles des extincteurs pour la révision annuelle de 2008. Responsable M. MARTINEZ Faustino.
- Essayer de faire des commandes groupées (antifouling, matériels) ne pas oublier que certaines entreprises consentent des remises sur présentation de la carte APLC.
- Demander pour l'attribution des mouillages, la mise en place d'une réglementation commune applicable à tous les sites cancalais sans aucune exception.
- Demander la pose de 6 mouillages visiteurs sur les sites de Port-Briac et Port-Picain sur la même ligne que la bouée de l'Equipement et du mouillage ALIX.

Présentation d'une double Motion

Les Plaisanciers du Littoral Cancalais réunis ce jour 21 juillet 2007 en assemblée générale renouvellent leur demande auprès des autorités municipales, communautaires départementales et régionales afin qu'elles engagent, à court terme, des études pour la réalisation d'une cale en eau profonde sur la commune de Cancale dans le but d'assurer une plus grande sécurité des personnes et des biens sur cette portion du littoral où il n' existe aucune structure. Ils demandent en outre l'armement du sémaphore de la pointe du Grouin chaque année durant la période allant du 15 avril au 15 octobre. (a la fin des marées d'équinoxe. 700 bateaux au mouillage

et 200 mises à l'eau chaque jour).

Quelques dates à retenir

- 25 Juillet 2007 : Rallye à Chausey avec la Bisquine La Cancalaise
05 août 2007 : Pardon de la mer organisé par la municipalité. Nous demandons aux adhérents de participer navires pavoisés à cette manifestation.
11 août 2007 : Concours de pêche départ de Port-Picain.
26 août 2007 : Repas des plaisanciers sous chapiteau sur le site de Port-Picain(ouvert à tous).

01 septembre 2007 : Forum des Associations
11/ 2007-02/2008 : Cours et examen du C.R.R.
03 février 2008 : Thé Dansant

divers :

En vente auprès de Danielle LOUVET :

- Tee-Shirts 9 Euros (toutes les tailles : S M L XL XXL XXXL)
- Casquettes. 7 Euros
- Flamme de l'Association. 10 Euros Si expédition prévoir 1 Euro de frais en sus.

Les Invités de notre Assemblée Générale

Le Président est heureux d'accueillir tout d'abord Monsieur PACAUD Jean-Claude, élu municipal, Adjoint chargé de la relation avec les associations. Michel LOUVET remercie chaleureusement M. PACAUD pour son appui lors de l'attribution de la subvention municipale. De son côté m. PACAUD félicite notre association pour l'implication de celle-ci dans la vie associative et en particulier lors du Pardon de la Mer ainsi que pour notre participation au Forum.

Le Président présente ensuite Monsieur KIFFER, président de la Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France (F.N.P.P.S.F.)
Après l'accord de principe de notre Conseil d'Administration pour une éventuelle adhésion de notre Association à la F.N.P.P.S.F., il est demandé à M. KIFFER de présenter sa fédération à nos adhérents. A l'issue de cette présentation l'ensemble des adhérents présents (plus 30 pouvoirs) ont voté à l'unanimité en faveur de l'adhésion de l'APLC à la F.N.P.P.S.F.

L'ordre du jour étant épuisé le Président lève la séance à 12h15.

LE CONSEIL D' ADMINISTRATION

Election du Bureau Réunion du 30 juillet 2007

LOUVET	Michel	Président	06.21.35.25.78
HUCK	Hervé	Vice-Président	06.80.25.39.10
ABGRALL	Jean-Paul	Secrétaire	06.74.58.26.11
RUCAY	Louis	Secrétaire Adjt	02.99.89.72.59
LOUVET	Danielle	Trésorière	02.23.15.12.83
CORTEVAL	Adrien	Trésorier Adjt	02.99.89.85.97
AVELINE	Gérard	Délégué à la Communication	02.99.89.60.45
LE SAULNIER	J-François	Délégué Sécurité et recrutement	02.99.89.70.24
MARTINEZ	Faustino	Délégué Sécurité et recrutement	02.99.89.81.74

Au premier alinéa, les mots : « des règlements » sont remplacés par les mots : « des dispositions réglementaires nationales et communautaires ».

Au deuxième alinéa, les mots : « énumérés à l'annexe au présent décret » sont supprimés.

Article 2

l'article 3 du décret du 11 juillet 1990 susvisé est modifié comme suit :

I. - Les mots : « des lignes grées pour l'ensemble d'un maximum de douze hameçons » sont supprimés.

II.- Après les mots : « Toutefois, sont autorisés la détention et l'usage » sont ajoutés les mots « - de lignes grées sous condition que l'ensemble des lignes utilisées en action de pêche soit équipé au maximum de douze hameçons, un leurre étant équivalent à un hameçon ».

III.- Les mots :«d'un filet trémail» sont remplacés par les mots :«d'un filet maillant calé ou d'un filet trémail».

Article 3

Il est créé un article 3 bis ainsi rédigé :

« Art.3bis – A bord des navires et embarcations mentionnés à l'article 1^{er}, il est interdit de détenir et d'utiliser tout vire-casier, vire-filet, treuil, potence mécanisée ou mécanisme d'assistance électrique ou hydraulique permettant de remonter les lignes de pêche et engins de pêche à bord. Toutefois, la détention et l'utilisation d'engins électriques de type vire-lignes électriques ou moulinets électriques est autorisée dans la limite de trois engins par navire, d'une puissance maximale de 800 watts chacun. ».

Article 4

Les annexes I et II du décret du 11 juillet susvisé sont supprimées.

Le ministre chargé des pêches maritimes précisera par arrêté, en tant que de besoin, les modalités de détermination de la taille minimale des poissons, mollusques, crustacés et autre animaux marins, ainsi que les espèces auxquelles elles s'appliquent.

Article 5

Le ministre de l'agriculture et de la pêche est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal Officiel de la République Française.

Fait à Paris, le 6 septembre 2007.

François FILLON

INFORMATIONS MUNICIPALES

C'est avec pas mal de retard que nous sommes heureux de féliciter un de nos adhérent Olivier BOUTHILLON qui a remporté en 2006 le Prix du Bateau Bleu. Ce prix lui a été remis par Dominique PERBEN, Ministre des Transport de l'époque, et d'Annette ROUX, PDG de BENETEAU. O. BOUTHILLON a créé Intelligence Lightling System Mer. Cette entreprise développe et commercialise de nouveaux systèmes d'éclairages et d'accessoires électronique pour la Plaisance. Encore BRAVO !!!

n de nous mettre en conformité avec la directive 2000/50/CE concernant la protection du milieu marin contre les pollution liées aux transports maritimes, qui prévoit la création de plan de réception et de

traitement des déchets dans tous les ports (plaisance, pêche, commerce). Nos élus oeuvrent dans ce sens. Un plan de réception pour Port Mer est en cours d'élaboration, nous pensons pouvoir vous donner de plus amples détails dans notre prochain numéro avant la saison 2008.

TRIBUNE LIBRE

Histoire de la pêche par Yannick LECERF

Autant par nécessité que pour varier ses rites alimentaires, depuis l'aube de l'humanité, l'homme s'est essayé à la capture du poisson et des crustacés.

Si le ramassage sur les estrans ou sur les roches découvertes est une pratique ou homo erectus s'inscrivait dans la chaîne alimentaire des charognards, les traces les plus anciennes d'une activité réfléchie, aidée d'un instrument adapté, remonte au Paléolithique final *. C'est en effet au cours de cette séquence archéologique que les hommes de Cromagnon ont fabriqué les premières pointes de harpons à partir de bois de cervidés ainsi que les foënes en os. Montées sur des hampes adaptées au jet, ces pointes acérées souvent munies de barbelures ne lâchaient plus les prises embrochées. Exhumant indifféremment des restes de poissons de rivière ou du littoral maritime, les sites archéologiques fouillés mettent également en évidence une consommation assez significative de coquillages et crustacés. La taille des vertèbres et des débris coquillés montre que la « friture » est délaissée au profit de grosses prises. Le saumon semble tenir une place privilégiée dans les repas préhistoriques sans pour autant que soient dédaignés la morue ou la truite et les autres poissons d'eau douce. Par ailleurs, il n'est pas rare de voir des représentations de ces poissons venir orner des objets préhistoriques (redresseur de sagaies) ou encore des lieux de vie comme les grottes ou abris sous roches de Dordogne.

Les premiers hameçons droits en os à deux pointes apparaissent peu de temps avant ceux en forme de crochets. A ce moment du Mésolithiques*, l'habileté des tailleurs de silex montre que parallèlement aux hameçons crochet en os, ceux-ci sont capables de produire par une taille à pression les mêmes crochets en silex finement retouché. Vers la fin de cette période toutes les formes d'hameçon, verront leur performance améliorée par l'adjonction d'une fine barbelure (aiguillon) assurant l'accroche de la prise. A ce moment, on constate l'optimisme des pêcheurs qui s'équipent de gros hameçons écartant le menu fretin au profit de pièces atteignant plusieurs kilos.

Lorsque les cultures du Néolithique* développent la pratique de la navigation côtière, utilisant les pirogues monoxyles*, l'homme quitte le rivage. Prenant le risque de s'éloigner à quelques encablures, il pose des filets et place des nasses sur les hauts fonds. Des restes de filets tressés retrouvés dans la tourbière des lacs de la chaîne alpine et dans les pays nordiques attestent de ces formes de l'activité halieutique. Placées indifféremment en mer ou en rivière, les nasses en osier ou en tiges de clématite assurent un complément et une variété de subsistance non négligeable. L'homme, alors installé sur un territoire organisé, va durant cette période (qui est aussi celle du mégalithisme) mettre au point toutes les techniques de capture que nous reproduisons aujourd'hui (pêche à la nasse, pêche à la foëne, pêche au coup, pêche aux filets). Pour compléter la pêche à pied, il ira même jusqu'à penser les premiers pièges à poisson (les pêcheries). Dans un premier temps on les trouvera dans les estuaires, puis elles finiront par remonter assez loin dans certaines rivières pour finir par se développer dans les grandes baies à faible profondeur d'eau.

Mais, il faudra attendre le Moyen Age pour voir les grandes pêcheries de bouleau se développer dans le fond de la baie du Mont Saint Michel. Si certaines interprétations un peu hasardeuses voient ces premières pêcheries en bois installées dès le Néolithique sur nos grèves, il faut se souvenir que le niveau de comblement de la baie, encore dans ses dernières transgressions flandriennes*, se situe entre 2,50 m et 3,00 m sous la cote actuelle. Lillemer comme son nom l'indique est une île asséchant aux basses mers. Aussi en l'absence de tout élément tangible prouvant la présence de pêcheries en bois, il est bien plus probable de voir l'homme du Néolithique tendre des filets lestés en travers des courants.

Les premiers hameçons métalliques, apparus à l' Age du Bronze*, ne seront que des reproductions de ceux précédemment aménagés en os et bois de cerf.

Aujourd'hui, alors que nous perpétrons des gestes inventés aux temps préhistoriques, nous approchons de ces joies simples que ressentait ces hommes en parfaite symbiose avec leur environnement. En ces temps là, par des prélèvements raisonnés, ces lointains ancêtres garantissaient la survivance des espèces, assurant ainsi à leurs successeurs une ressource qu'ils devaient penser inépuisable.

Paléolithique Final - 35 000 ans à - 10 000 ans avant J.C.

Mésolithique - 10 000 ans à - 5 000 ans avant J.C.

Néolithique - 5 000 ans à - 2 000 ans avant J.C.

Age du Bronze - 2 000 ans à - 750 ans avant J.C.

Pirogue monoxyde : Embarcation taillée dans un tronc d'arbre

Transgressions Flandrienne : désignation des cinq grandes remontées du niveau marin accompagnées des dépôts sédimentaires responsables du comblement de la baie.

Les pêcheurs du printemps et de l'été sont quelquefois les chasseurs de l'automne

Nostalgie d'ouverture

C'était pourtant l'année de mon vingtième permis
Malgré tout, cette nuit là, j'ai encore mal dormi
Lièvres, pigeons, lapins et faisans
Sont de nouveau venus troubler mon subconscient

Et là..., durant la nuit j'ai battu plaine et bois
Revoyant dans le temps tel un tableau de maître
Ces situations cocasses, celles qui vous font naître
Des sentiments profonds et vous mettent en émoi

Déjà..., dans la soirée j'avais bien remarqué
Que ma chienne « Diana », comme ... à l'accoutumée
Sans nul besoin de lire sur le calendrier
Savait que le jour « J », était bien arrivé

Elle venait contre moi, comme pour m'interroger
Alors, c'est pour demain ! mais vas-tu m'emmener ?
Une interrogation somme toute inutile
Car chassez sans son chien, quoi de plus futile.

Comment trouver plus beau qu'un matin de septembre
Où l'on peut contempler la nature déjà ambre
Sous les pattes du chien figé, là, à l'arrêt
Devant un Capucin, gîté dans la futaie

Et puis pas d'importance si demain le tableau
Ne ressemble en rien à celui de la nuit
Qui pourtant dans mon rêve est apparu si beau
Que le cœur plein d'espoir, je me suis endormi.

..... d'un chasseur passionné
Yannick DOSSET

BRUITS DE COURSIVES

VIE ASSOCIATIVE

- Nous sommes en relation étroite avec l'Association des Plaisanciers du HEREL (Granville). Nous envisageons d'accroître les échanges dans le futur avec cette Association Normande et pourquoi pas organiser un jour un rallye promenade à Granville ou alors se donner rendez-vous pour une grande journée commune à Chausey.
- L' Association vient d'acquérir 250 assiettes, verres et couverts pour utilisation lors de nos repas d'été et pour le thé dansant de février.

Les adhérents peuvent en disposer **gratuitement**. Faire une demande écrite auprès du bureau de l'APLC. Un inventaire sera dressé au moment du prêt et une caution de 30 Euros demandée. Cette dernière sera rendue lors de la restitution du matériel.

- Forum des Associations du 1^{er} septembre. Comme prévu nous avons participé à ce forum et 3 adhérents nouveaux sont venus nous rejoindre.
- Au Pardon de la Mer la grande majorité des plaisanciers étaient de l' APLC.
- N'oubliez pas les 2 sessions pour le CRR . Il est déjà trop tard pour celle de novembre. Inscrivez-vous vite pour celle de février auprès de Louis RUCAY.

ADMINISTRATIF

Nous possédons dorénavant un Certificat d'Identification au Répertoire National des Entreprises et de leurs Etablissements

Notre numéro de SIREN : 498 391 614

FEDERATION NATIONALE DES PECHEURS PLAISANCIERS ET SPORTIFS DE FRANCE

Lors de notre dernière réunion de Conseil d' Administration Yannick DOSSET a été nommé représentant de l'APLC auprès de la Fédération. Vous pouvez le contacter pour tout renseignement à ce sujet.

SECURITE

Malheureusement les accidents n'arrivent pas qu'aux autres. A la suite des événements douloureux de cet été sur l'ensemble du littoral Français et en particulier sur notre côte, nous avons pensé qu'il serait bon d'inciter nos adhérents à posséder pour tout trajet (sur annexe ou pneumatique en particulier) une brassière à gonflage automatique et instantané en cas de chute à la mer.

Agréée C.E.E., légère et facile à porter, elle n'entrave en rien le mouvement des personnes qui la portent. Nous pourrions, après étude des différents modèles, envisager une commande groupée avec des prix négociés. Les adhérents intéressés sont invités à prendre contact dès à présent auprès de Faustino MARTINEZ ou de Jean-François LE SAUNIER membres du bureau chargés de la sécurité.

Prix de l'ordre de 90 à 100 Euros. Un joli cadeau pour NOEL.

Un de nos adhérent du site de L' Abri des Flots a attiré notre attention sur l'état déplorable de la cale de la piscine à l'Abri des flots et sur la dangerosité en découlant pour tous non seulement les plaisanciers qui l'utilise mais aussi les baigneurs et promeneurs (petits et grands).

Nous ne manquerons d'évoquer ce problème lors d'un prochain rendez-vous avec nos élus.



PERMANENCE

Samedi 1^{er} décembre 2007 de 10 h 30 à 12 h 00

Samedi 12 janvier 2008 de 10 h 30 à 12 h 00

LE REPAS DE FIN D' ANNEE A PORT PICAIN : SUPER

Les Transatlantiques
Picais (A.P.L.C.)
Cancale



UN GRAND MERCI A VOUS TOUS



VENEZ NOMBREUX L' ANNEE PROCHAINE NOUS ESSAYERONS DE FAIRE MIEUX

Nos recettes par Bertrand Caplanne

SAUMONETTE EN RAGOUT

Pour 6 personnes

- 1kg de saumonette - 2 oignons - 1 gousse d'ail - 100g de beurre - 1 feuille de laurier –
1 branche de thym - 1kg de pommes de terre - ½ bouteille de muscadet - sel + poivre

Découpez le poisson en morceaux de 3 à 4 cm de long, salez, poivrez. Dans une poêle mettez 50g de beurre et faites revenir les morceaux, réservez-les. Dans une sauteuse, mettez 30g de beurre, faites dorer les oignons émincés. Ajoutez le poisson, la gousse d'ail écrasée, le thym, le laurier puis ensuite vous terminez par une couche de pommes de terre coupées en rondelles fines.

Salez et poivrez, ajoutez le restant du beurre fractionné. Versez votre Muscadet, couvrez et faites cuire doucement pendant 45 minutes.

Saumonette = Roussette et à Cancale : Orbiche

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
I										
II										
III										
IV										
V										
VI										
VII										
VIII										
IX										
X										

HORIZONTALEMENT

- I - Marée importante
- II - Elle influe sur mon I – Délai, relâche
- III - Ex CEE - Faisait le commerce d'esclaves
- IV - Ourdies
- V - Vieux loup – C'est toujours le meilleur
- VI - Mois à ondées - Toupet
- VII - Tendue - Carburant
- VIII - Eau de vie de grain – Ultime défenseur sur le terrain
- IX - Vieux bovin disparu - Véhicule
- X - Ile – On s'y repose

VERTICALEMENT

- A - A réussi sa campagne – Lâche les amarres
- B - Action de recueillir des aumônes – Indispensable à la vie
- C - Début d'une longue liste – Mâcher comme un bovin
- D - Victoire de Napoléon – Début d'adolescent
- E - Influence
- F - Un des ingrédients de la bière - Pronom
- G - Vin d'Andalousie - Rieur
- H - Ceux de blé sont récoltés – Conduit d'eaux sales
- I - Voyelles – Indispensable au bout de la ligne
- J - Pièce placée entre 2 parois pour éviter l'éboulement

Réponse du N° 7

HORIZONTALEMENT

- I – MAREE - FILM ; II - DB - OR - ACE ; III – RUT - RADEAU ; IV – USINAGE ; V – RITE ;
VI – BEAU - NL ; VII – ARTIMON – EI ; VIII – RETS - BIS ; IX – UME - CIERGE ; X – MESSE - TUER

VERTICALEMENT

- A – MORUE - ARUM ; B – ABUS - BREME ; C – TIRETTES ; D – EO – NIAIS ; E – ERRATUM – CE ;
F – AGE - OUI ; G – FADE – EN - ET ; H – ICE – BRU ; I – LEA - NEIGE ; J – UTILISER.